



**BALADE des 125 ans**

**1<sup>er</sup> OCTOBRE 2023**

## BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner par courrier. Engagements limités à 49 véhicules, dans l'ordre d'inscription.

### CONDUCTEUR

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Ville : ..... Code postal : .....  
Tél. mobile : ..... Fixe : .....  
E-mail : .....

### VÉHICULE ENGAGÉ

Marque : .....  
Type : .....  
Année : .....  
Immatriculation : .....  
Cie assurance : ..... Contrat N° : .....  
Échéance : .....

### TARIF UNIQUE

**INSCRIPTION : 100 € par voiture**      Nombre de véhicule(s) : ..... soit ..... €

**REPAS : 45 € par personne**      Nombre de repas : ..... soit ..... €

#### Paiement par :

**CHÈQUE** : à établir au nom de « Les Véhicules Classiques de l'ACB » et à retourner par courrier.

**VIREMENT** : IBAN : FR76 1027 8025 8000 0204 3050 152

**Mention manuscrite « lu et approuvé »** : Fait à ..... le ..... / ..... / 2023  
Signature :

#### En remplissant ce document :

Je certifie sur l'honneur que le permis de conduire, l'attestation d'assurance sont valides la jour de la manifestation et j'autorise l'organisateur à publier toutes interviews filmées ou reportages photographiques.

Je participe à mes propres risques et périls et je décharge de toute responsabilité l'association « les Véhicules Classiques de l'Automobile Club de Bourgogne » et toutes personnes mandatées par elle pour l'organisation et la promotion de la manifestation, ainsi que les autres participants à cette dernière, en cas de décès, blessure ou de dommage qui me serait causé ainsi qu'a mon équipage du fait de ma participation à la manifestation. Je m'engage à respecter les règles du code de la route. Le conducteur s'engage à respecter la législation en vigueur concernant la consommation d'alcool, stupéfiants et médicaments. Je reconnais avoir été dûment informé qu'en cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur, pour des cas de force majeure, ainsi que mon inscription à la manifestation annulée à mon initiative, ne pourront donner lieu à aucun remboursement ou indemnisation. L'organisateur ne pourra en aucun cas être recherché en responsabilité si une infraction était commise par le conducteur ou un membre de l'équipage.

**ASSOCIATION DES VÉHICULES CLASSIQUES DE L'AUTOMOBILE CLUB DE BOURGOGNE**  
**VILLAGE-AUTO - 9 rue des Ardennes, 21000 DIJON**